

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	09

Séance du jeudi 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 13 juin 2025

Présents : Madame FUZAT Laurence. Messieurs CHARLAIX Julien, FRADIN Olivier, MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 20 juin 2025

Absents : Mesdames BASSET Colette, HUART Catherine (a donné procuration à MENDEZ Alain). Messieurs COUDERC Pascal, DESCHARMES Renaud, LACHAT Bertrand (a donné procuration à VIALANEIX Nicolas), RUCKLY Emmanuel.

Secrétaire : PONCET Benjamin

N°2025-21 : Délégués Syndicats Intercommunaux et représentants organismes extérieurs

(Annule et remplace la délibération n°2025-19 du 21 mai 2025)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des délégués représentant la commune dans les différents Syndicats Intercommunaux et/ou organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette proposition.

Décision approuvée par 09 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/06/2025
Et publication ou notification
du : 20/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes	Alain MENDEZ		Nicolas VIALANEIX	
Syndicat Assainissement de Laffrey - SIALLP	Emmanuel RUCKLY	Alain MENDEZ	Benjamin PONCET	Nicolas VIALANEIX
SIRPL + Conseils Ecoles de Laffrey et Cholonge	Nicolas VIALANEIX	Alain MENDEZ	Emmanuel RUCKLY	Olivier FRADIN
Territoire d'Energie Isère TE38	Bertrand LACHAT		Alain MENDEZ	
EPFLD	Benjamin PONCET		Alain MENDEZ	
EAUX DE GRENOBLE	Alain MENDEZ		Nicolas VIALANEIX	
Syndicat du SERPATON	Denis VILLARD		Alain MENDEZ	
Correspondant DEFENSE	Denis VILLARD			
Commission Départementale d'Aménagement	Catherine HUART			

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	09

Séance du jeudi 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 13 juin 2025

Présents : Madame FUZAT Laurence. Messieurs CHARLAIX Julien, FRADIN Olivier, MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 20 juin 2025

Absents : Mesdames BASSET Colette, HUART Catherine (a donné procuration à MENDEZ Alain). Messieurs COUDERC Pascal, DESCHARMES Renaud, LACHAT Bertrand (a donné procuration à VIALANEIX Nicolas), RUCKLY Emmanuel.

Secrétaire : PONCET Benjamin

N°2025-22 : Programme de coupe en forêt communale – Etat d'assiette exercice 2026

Monsieur le Maire, donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de l'ONF, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2026 présenté dans le tableau ci-après,
- Pour les coupes inscrites ; **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non-réglées et leur mode de commercialisation,

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par ² l'ONF	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de proposition de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré				Délivrance (DEL)
							En bloc sur pied (BSP)	En bois façonné (BF)	A l'unité de produit (UP)	Contrat d'approvisionnement (CA)	Autre vente gré à gré (AUTR)			
3	IRR	178,5	5,1	2026	2026		X					BSP		

¹ AMEL : amélioration, AS : sanitaire, EM : emprise, IRR : irrégulière, RGN : régénération, TSF : taillis sous futaie, TS : taillis simple, RAS : coupe rase

² Année proposée par l'ONF : SUPPR pour proposition de suppression de la coupe

³ A remplir uniquement si changement d'année souhaité par le propriétaire

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 038-213804628-20250619-D_2025_22-DE



Décision approuvée par 09 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/06/2025
Et publication ou notification
du : 20/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	09

Séance du jeudi 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 13 juin 2025

Présents : Madame FUZAT Laurence. Messieurs CHARLAIX Julien, FRADIN Olivier, MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 20 juin 2025

Absents : Mesdames BASSET Colette, HUART Catherine (a donné procuration à MENDEZ Alain). Messieurs COUDERC Pascal, DESCHARMES Renaud, LACHAT Bertrand (a donné procuration à VIALANEIX Nicolas), RUCKLY Emmanuel.

Secrétaire : PONCET Benjamin

2025-23 : Tarifs de l'eau pour l'année 2025 – 2026 et application montant prélèvement sur la ressource en eau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 et propose les tarifs suivants :

- **Montant de l'abonnement annuel : 60,00 € (2024 - 2025 pour mémoire : 60 €)**
- **Mise à disposition d'un compteur de jardin : 25,00 € (2024 - 2025 pour mémoire : 25 €)**
- **Montant du m3 d'eau consommé : 1,05 € (2024 - 2025 pour mémoire : 1,15 €)**

Par ailleurs,

Vu l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées Art. 3, Modifié par Arrêté du 2 octobre 2024 - art. 2,

Il convient également, dans un souci de transparence de la facture d'eau, de mentionner la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) » jusqu' alors intégrée dans le tarif de l'eau consommé. Ce supplément de prix est déterminé en divisant le montant de la redevance prélèvement sur la ressource en eau par le volume d'eau facturé aux abonnés et, pour notre commune, doit être comprise entre 2,82 et 10,08 centimes par m3.

- **Montant du prélèvement sur la ressource en eau par m3 : 0,10 €/m3 d'eau consommée** pour toute facture établie en 2025.

Cette redevance fera l'objet d'une délibération de la collectivité à chaque fin d'année civile.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs de l'eau pour l'année 2025 - 2026 tels que proposés.

APPROUVE la redevance du prélèvement sur la ressource en eau tels que proposés.

Décision approuvée par 09 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/06/2025
Et publication ou notification
du : 20/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,





**Décision du Maire
N°2025-002**

Objet : Coupe Affouagère – Prix des lots de bois de chauffage

Le Maire de la commune de Saint-Théoffrey,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020, qui, en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment l'alinéa 4,

Vu la délibération n°2023-024 du 09/06/2023 qui autorise et encadre cette coupe affouagère.

d é c i d e

Préambule

La vente de bois de chauffage est réservée aux habitants de la Commune. 15 lots de 6m³ environ, identifiés de la lettre A à O. Dépôt de candidature avant le 23/05 12h, et tirage au sort le 24/05 à 10h en mairie.

Article 1

De fixer le prix à 270 € par lot.

Article 2

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à l'ayant droit et au Receveur Municipal.

Article 3

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Théoffrey, Le 22/05/2025

Le Maire,
Alain MENDEZ

